

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 47/1956 (1956)

Artikel: Tessin
Autor: Tarabori, Augusto Ugo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114464>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tessin

Le département de l'instruction publique a mis au point, avec la collaboration de la commission cantonale des études et de quelques groupes de membres du corps enseignant des différents degrés, le projet de la nouvelle loi générale qui a été mentionnée dans nos chroniques de ces dernières années avec le nom de « code scolaire » (codice della scuola). Le projet, et le message qui l'accompagne, vont être présentés au Grand Conseil. On aura l'occasion de signaler, probablement l'année prochaine, les changements qui auront été introduits dans la législation actuelle ; mais on peut déjà affirmer qu'aucune révolution n'est en vue, car il s'agit d'adapter les dispositions légales aux exigences apportées par les conditions sans cesse mouvantes de la vie. On aura probablement une nouvelle classification des écoles : celle de commerce et l'école normale, qui appartiennent maintenant à l'enseignement professionnel, seront mises dans la catégorie de l'enseignement secondaire. La durée de l'année scolaire, qui a varié jusqu'à présent de huit à dix mois, sera de neuf mois pour toutes les écoles. Le cours des études dans les écoles secondaires inférieures (ginnasi) comprendra cinq années, comme jusqu'à la réforme de 1942.

A partir de cette année on n'aura plus à parler de pénurie de maîtres, de difficultés dans la repourvue de postes vacants. Plus de cinquante élèves de l'école normale ont obtenu le brevet primaire, et pourront se substituer aux maîtres retraités et aux institutrices mariées qu'on a dû appeler ces dernières années pour tenir les classes. Dans les quatre années des cours on compte maintenant 230 candidats à l'enseignement.

Le nombre des élèves continue à augmenter dans tous les degrés. L'enseignement primaire inférieur en compte actuellement environ 15 000 (200 en plus de l'année précédente) et les écoles primaires supérieures (scuole maggiori) environ 4000. L'augmentation a rendu nécessaire l'ouverture d'une dizaine de nouvelles classes.

Les constructions d'écoles se poursuivent, les projets se multiplient et l'effort considérable des communes est toujours soutenu par l'aide efficace et souvent décisive de l'Etat.

A. U. TARABORI.

Valais

Enseignement primaire

Comme tous les cantons suisses, le Valais souffre de plus en plus de la pénurie du personnel enseignant. Vingt nouvelles classes ont été ouvertes en 1955, tandis qu'un certain nombre de jeunes maîtres se sont inscrits à l'Université. Les admissions aux écoles normales ont été doublées, posant de ce fait d'épineux problèmes de locaux : 66 admissions contre 33 départs.

Pour tenir les nombreuses classes restées sans titulaire, le Département a dû faire appel aux dernières années de l'Ecole Normale ; jeunes